

FONDS DE PLACEMENT GARANTI

Aperçus des Fonds

RÉGIME D'ACCROISSEMENT DE L'IMPÉRIALE – SÉRIE IGP

Renseignements financiers au **31 décembre 2019**

Les pages suivantes contiennent la description du nouveau Fonds qui sera disponible pour le Régime d'accroissement de l'Impériale à partir du 30 novembre 2020. L'aperçu d'un Fonds vous donne une idée de ce dans quoi le Fonds investit, de ses rendements et des frais qui peuvent s'appliquer.

Nous vous présentons des renseignements sur les rendements de nos Fonds, y compris des tableaux, des diagrammes et des graphiques. Ces tableaux indiquent les principaux renseignements financiers relatifs à chacun de ces Fonds et visent à vous aider à comprendre leur performance depuis leur établissement.

Les aperçus des Fonds ne sont pas complets sans les rubriques « Et si je change d'idée ? » et « Renseignements supplémentaires » ci-dessous.

Et si je change d'idée ?

Vous pouvez résilier tout achat subsequent effectué au titre du Contrat dans les deux jours ouvrables de la réception de l'avis d'exécution ou dans les cinq jours ouvrables de sa mise à la poste, selon la première de ces dates. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'aux nouveaux achats.

Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre postale). Vous récupérerez votre Dépôt ou un montant équivalent à sa valeur, si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne concerne que l'achat en cause et comprend le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au document Contrat et notice explicative. Vous pouvez aussi communiquer avec nous :

Desjardins Sécurité financière

Adresse postale : 1, complexe Desjardins, C.P. 9000

Montréal (Québec) H5B 1H5

Site Internet : desjardinsassurancevie.com

Courriel : fpgserviceclients@dsf.ca

Téléphone : 1 877 647-5435

Télécopieur : 1 888 926-2987

TABLE DES MATIÈRES

DSF FPG – Actions canadiennes – Desjardins . . . 2



DSF FPG – ACTIONS CANADIENNES – DESJARDINS

Renseignements financiers au 31 décembre 2019

2. Bref aperçu

Date de création: Fonds: 16 novembre 2020
Série IGP: 16 novembre 2020

Valeur totale (en milliers): Série IGP: S. O.

Valeur liquidative par Part: Série IGP: S. O.

Nombre de parts en circulation (en milliers): Série IGP: S. O.

Ratio des frais de gestion (RFG): Série IGP: 2,30 %

Gestionnaire de portefeuille: Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Taux de rotation du portefeuille: S. O.

Dépôt minimal: 500 \$

3. Dans quoi le Fonds investit-il ?

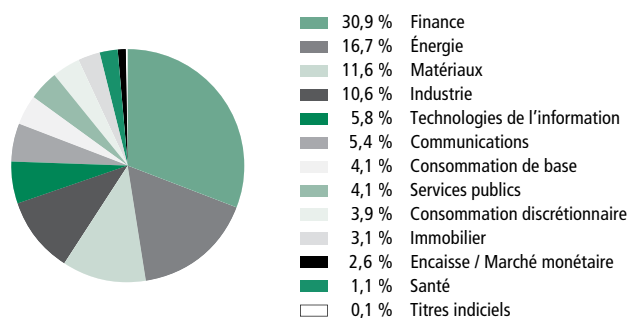
Ce Fonds investit dans le Fonds Desjardins Actions canadiennes. Ce fonds sous-jacent investit principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes de grande capitalisation.

Dix principaux placements du fonds sous-jacent

Banque Royale du Canada	6,5 %
Banque Toronto-Dominion	6,2 %
Enbridge	4,3 %
Banque Scotia	3,8 %
Brookfield Asset Management	3,4 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,4 %
Suncor Énergie	2,8 %
TC Énergie	2,7 %
Société Financière Manuvie	2,6 %
Société aurifère Barrick	2,5 %
TOTAL	38,2 %

NOMBRE TOTAL DES PLACEMENTS: 101

Répartition des placements au 31 décembre 2019



4. Quel a été le rendement du Fonds ?

Cette rubrique présente le rendement du Fonds pour un Titulaire qui a choisi Helios2 – 75/75, après déduction du RFG.

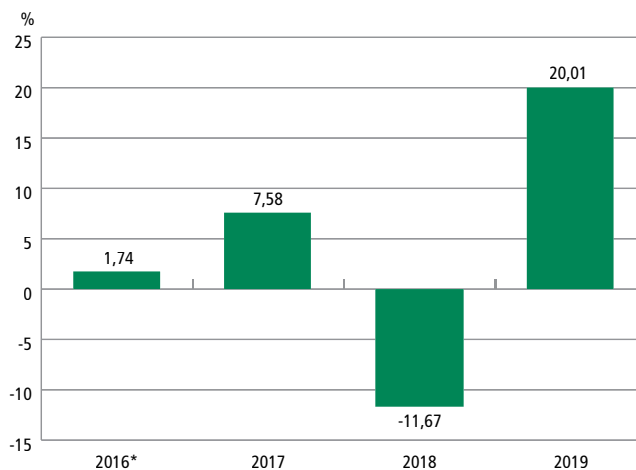
Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'est pas une indication de son rendement futur. En outre, votre rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Ce Fonds a été établi le 16 novembre 2020. Un investisseur ayant acheté 1 000 \$ des unités dans le fonds sous-jacent le 25 novembre 2016 détient maintenant 1 160,24 \$. Cela correspond à un rendement moyen de 3,8 % par année.

Rendement année après année

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds sous-jacent au cours des 4 dernières années. Depuis 2016, on note 3 années au cours de laquelle la valeur du fonds sous-jacent a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



* Le rendement est pour une année partielle à partir de la date de lancement du Fonds.

5. Quel est le degré de risque ?

La valeur de votre Dépôt peut diminuer.

Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
--------	-----------------	---------------	----------------	-------

6. Y a-t-il des garanties ?

Offert au titre d'un contrat d'assurance, ce Fonds est assorti de garanties pouvant protéger les Dépôts du Titulaire en cas de baisse des marchés. (Le RFG comprend le coût de l'assurance pour les garanties.) Pour en savoir plus, se reporter au document Contrat et notice explicative.

7. À qui le Fonds s'adresse-t-il ?

Ce Fonds peut convenir à une personne qui recherche une appréciation du capital à long terme en investissant dans un fonds d'actions canadiennes de base.

8. Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des Parts du Fonds.

A. Frais d'acquisition

Ce que vous payez	Comment ça fonctionne ?
Jusqu'à 5 % de votre prime	<ul style="list-style-type: none">Les frais d'acquisition initiaux sont déduits de vos versements des primes.Lorsque vous faites un versement de prime, Desjardins Sécurité financière verse à votre représentant une commission brute de 4,5 %.

B. Frais récurrents du Fonds

Le RFG comprend les honoraires de gestion, les frais d'exploitation du Fonds et les taxes ainsi que les frais d'assurance en vertu de votre Contrat. Vous ne payez pas ces frais directement. Pour en savoir plus sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter aux sections sur les garanties du document Contrat et notice explicative.

RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)
2,30 %

C. Commission de suivi

Desjardins Sécurité financière verse à votre représentant une commission de suivi tant que vous détenez des Parts du Fonds. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les honoraires de gestion.

- 0,50 % de la valeur de vos versements des primes tous les ans.

D. Autres frais

Il n'y a aucuns autres frais liés au Régime d'accroissement de l'Impériale.

9. Et si je change d'idée ?

Vous pouvez changer d'idée à propos de votre Dépôt, mais vous pourriez n'avoir que deux jours pour le faire. Veuillez vous reporter au couvert du présent document pour plus de renseignements. Cette page explique aussi comment obtenir plus de renseignements. Cet aperçu du Fonds n'est pas complet sans cette information.

Choisir Desjardins...

c'est choisir le Mouvement des caisses Desjardins, le plus important groupe financier coopératif au Canada, dont la solidité financière est reconnue par les agences de notation qui lui attribuent des cotes comparables, sinon supérieures, à celles des cinq grandes banques canadiennes et des autres compagnies d'assurances:

- Standard and Poor's A+
- Moody's Aa2
- Dominion Bond Rating Service AA
- Fitch AA-

desjardinsassurancevie.com



Le document Contrat et notice explicative contient des renseignements importants sur les caractéristiques du Régime d'accroissement de l'Impériale et les Fonds de placement garanti DSF.

Les Fonds de placement garanti DSF sont établis par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Fonds de placement garanti DSF est une marque de commerce déposée de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Desjardins est une marque de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, utilisée sous licence.



Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro.

100%